**Dossier de candidature 2021-2022**

**Congé pour projet pédagogique**

*Ce document est une trame pour vous aider à rédiger votre dossier de demande de CPP. Il sera à télécharger et à déposer lors de votre inscription sur Galaxie.*

*Le CPP est accordé au vu d’un projet pédagogique présenté par le candidat. Vous trouverez ci-après les deux items à détailler qui permettront d’apprécier votre demande. Votre dossier sera complété d’un CV.*

NOM – PRENOM :

GRADE :

POLE D’AFFECTATION :

**Intitulé du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet :** |  |
| **Mots clefs** |  |

**Description du projet**

**Bénéfices attendus :**

* Pour l’établissement
* Pour le porteur
* Pour les formations UTBM

**Description des étapes du projet**

**Evaluation du projet**

Le projet devra permettre d’apprécier notamment les éléments suivants (en *application de l’arrêté du 30-09-2019 et de la délibération du CA du 7 mai 2020) :*

- *contexte et/ou place et intérêt de l'initiative au regard des pratiques existantes et de la politique pédagogique et de formation de l'établissement ;  
- positionnement du projet dans le contexte national ;  
 - objectifs notamment en matière de dimension novatrice du projet, d'accompagnement à la réussite des étudiants, d'évaluation par les étudiants des enseignements, de création de nouveaux contenus, de transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissages ou encore usage d'outils numériques ;  
 - modalités de réalisation du projet ;  
- résultats attendus ;  
 - acteurs· impliqués / partenaires pédagogiques ou socio-économiques ;  
- nombre d'usagers pouvant bénéficier du projet et niveaux de diplômes concernés ;  
- possibilité de diffusion et d'essaimage des réalisations et des pratiques nouvelles.*

L’UTBM sera plus particulièrement sensible aux critères suivants :

*- Adéquation du projet individuel avec les objectifs et la politique de formation de l’établissement (orientations stratégiques de l’UTBM, objectifs pédagogiques des Pôles, évolution des FISE/FISA, etc...)*

*- Pertinence des objectifs visés notamment en matière de dimension novatrice du projet, d’accompagnement à la réussite des étudiants, de création de nouveaux contenus, de transformation des pratiques pédagogiques et des situations d’apprentissage ou encore d’usage d’outils numériques*

*- Bénéfices du CPP en termes de compétences nouvelles ou à actualiser pour le demandeur (formation, observation de nouvelles pratiques, échange de pratiques avec d’autres établissements)*

*- Description des étapes du projet, scénarisation, étapes et mise en place*

*- Modalités d’évaluation du projet (moyens mis en œuvre pour évaluer le bénéfice du CPP)*